

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 27 novembre 2023

Travaux

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Travaux - Réparation du chauffage des églises de Hamme-Mille et L'Ecluse - Bons de commande n° 2023000728 et 2023000729 - Urgence impérieuse - Approbation de la dépense.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3§1, al.2 (urgence impérieuse) et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment les articles 42 (urgence) et 92 (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 février 2023 décidant de donner délégation de ses compétences de choix du mode de passation et fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3 à L1222-9 du CDLD, au Collège communal pour les marchés publics et concessions relevant du budget ordinaire;

Considérant que le chauffage des églises de Hamme-Mille et L'Ecluse est en panne et qu'il y a lieu de le réparer rapidement ;

Considérant le descriptif N° TRA-2023/63-BO relatif au marché "Travaux - Réparation du chauffage des églises de Hamme-Mille et L'Ecluse";

Considérant la délibération du Collège communal du 03 octobre 2023 décidant notamment d'attribuer le marché "Travaux - Entretien et dépannage des chaudières au mazout et au gaz, des convecteurs gaz et des aérothermes des bâtiments communaux - du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2027" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir Goessens Sa, rue des Combattants, 51 à 4280 Hannut pour le montant d'offre contrôlé de 12.049,18 €, 6 et 21% TVA comprise pour les chaudières, 2.946,35 € TVAC pour les groupes de ventilation, main d'oeuvre de 75 €/h la journée et 150 €/h la nuit;

Considérant que les chauffages des églises de Hamme-Mille et L'Ecluse sont tombés en panne et qu'il y avait lieu de les réparer dans les plus brefs délais;

Considérant que la firme Goessens va s'occuper de nos installations de chauffage durant 4 ans et que pour la garantie et un suivi idéal il y a lieu de passer commande à cette firme;

Considérant les devis relatifs à la réparation des chauffages des églises de Hamme-Mille et de L'Ecluse, pour un montant de 3.132,69 € TVAC (Hamme-Mille) et 752,02 € TVAC (L'Ecluse) soit un total de 3.884,71 € TVAC;

Vu les bons de commande n° 2023000728 et 2023000729 relatifs à la réparation des chauffages des églises de Hamme-Mille et de L'Ecluse, pour un montant total de 3.884,71 € TVAC, établis en urgence et approuvés par le Collège communal en sa séance du 31 octobre 2023;

Vu l'urgence ;
Après en avoir délibéré;
PREND CONNAISSANCE des bons de commande n° 2023000728 et 2023000729 établis et approuvés
du Collège communal du 31 octobre 2023;

DECIDE :

- Article 1. D'approuver la dépense relative à la réparation des chauffages des églises de Hamme-Mille et de L'Ecluse, pour le montant d'offre contrôlé de 3.884,71 € TVAC.
- Article 2. D'informer le Directeur financier de la présente décision.

PROJET